

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur René-Francis
CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO
M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA –
M. COLONNA – Mme ROUVERAND – Mme JULIEN –
Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY – Mme CHIARADIA –
M. MONTAGNAC – M. TRAPY – Mme MICHEL – M. MARZA

Absents ayant donné procuration : Mme DOUSSE à Mme ROUVERAND –
M. BERARD à M. COLONNA – M. BURGIO à Mme GARCIA – M. GARNONE
à M. DER KASPARIAN

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux
associations.

RAPPORTEUR : FRANCIS DER KASPARIAN

Vu l'existence d'un intérêt local résultant de l'article L.2121-29 du Code
Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans
leurs relations avec les administrations imposant une affectation à la demande
de subvention ;

Considérant les dossiers de demande de subvention transmis ;

Monsieur Francis DER KASPARIAN propose le versement de subventions de
fonctionnement aux associations suivantes :

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

05 AVR. 2023

ARTICLE BUDGETAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	Montant de la subvention
65748	Subvention de fonctionnement 2023	ASPTT COTE BLEUE PASSION	Association loi 1901	800,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	AIFEC	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	AMICALE MUNICIPALE DE CARRY - AMCY	Association loi 1901	10 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association loi 1901	500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	AVCR	Association loi 1901	15 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	BASKET CLUB CARRY-LE-ROUET	Association loi 1901	4 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CARRY-CHASSE NATURE	Association loi 1901	1 500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CARRY CULTURE LOISIRS	Association loi 1901	3 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CARRY PECHE SPORTIVE	Association loi 1901	400,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CARRY ROLLER CLUB	Association loi 1901	1 500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CARRY SOS ANIMAUX	Association loi 1901	3 500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CARRY VOILE	Association loi 1901	500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CHOEUR CARRY SSIMO	Association loi 1901	500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CLUB SUBAQUATIQUE DE CARRY-LE-ROUET	Association loi 1901	2 300,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	COMITE DE JUMELAGE CARRY DIETMANNSTRIED	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	COMITE DE JUMELAGE CARRY LE ROUET CASTELL ARQUATO	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	COMITE DE JUMELAGE CARRY LE ROUET CASTELL ARQUATO	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	CONSEIL DES SAGES	Association loi 1901	300,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	COTE BLEUE VOLLEY BALL	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	DROP IN CARRY LE ROUET	Association loi 1901	500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	FESTIVAL DE COURTS METRAGES COTE BLEUE	Association loi 1901	5 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	GENERATION DESENCIEL	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	GOLF COTE BLEUE	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	HANDBALL CÔTE BLEUE	Association loi 1901	500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	JUDO CLUB CARRY LE ROUET	Association loi 1901	800,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	LA LUDOTHEQUE DE LA COTE BLEUE	Association loi 1901	200,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	LES ARTS CARRY ENS	Association loi 1901	200,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	LES PERLES DE LA CÔTE BLEUE	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	M.G.C.B. FOOTBALL CLUB	Association loi 1901	12 500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	NANBUDO COTE BLEUE	Association loi 1901	800,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	NEWSPORT	Association loi 1901	9 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	PASSION VITRAIL	Association loi 1901	300,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	PETANQUE CARRYENNE	Association loi 1901	1 200,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	PHOTO CLUB CARRY LE ROUET	Association loi 1901	700,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	RANDO PASSION	Association loi 1901	500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	SAUVETAGE ET SURVEILLANCE EN MER COTE BLEUE	Association loi 1901	1 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	SOCIETE NAUTIQUE DE CARRY - LE-ROUET	Association loi 1901	3 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	TENNIS CLUB CARRY	Association loi 1901	6 800,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	Association loi 1901	2 500,00 €
65748	Subvention de fonctionnement 2023	VELO CLUB COTE BLEUE	Association loi 1901	400,00 €

Soit un total de :

97 700,00 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

05 AVR. 2023

ID : 013-211300215-20230329-DEL202381-DE

Monsieur M. Luc RETAIL, M. AUSTRY, Mmes ~~Christine et Danièle~~ membres
d'associations concernées par la présente délibération, ne prennent pas part
au vote.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal par :

25 voix POUR

1 ABSTENTION

DECIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, à attribuer les subventions de fonctionnement précitées. Les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal 2023 de la commune.**

Fait en Mairie, le 29 mars 2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
René-François CARPENTIER**



Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le **05 AVR. 2023**
ID : 013-211300215-20230329-DEL202381-DE
